

AMAP



Médaillés pénitentiaires



le Vert et l'Amarante

N°16 JUILLET 2023

Spécial 20^e anniversaire

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité
en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

Édito

Soyez déterminé dans votre mission, fidèles à vos valeurs républicaines et un exemple pour toutes et tous. Faites de l'administration pénitentiaire une administration qui fait envie et dans laquelle se forment des caractères.

C'est ce message que le préfet Didier Lallement, qui est l'initiateur de la création de notre association, a souhaité transmettre à nos lecteurs lors de l'entretien qu'il nous a accordé.

C'est ce même message que Laurent Ridet, actuel directeur de l'administration pénitentiaire, a proposé au garde des Sceaux de diffuser en instituant deux journées nationales de l'administration pénitentiaire :

- > une journée nationale du souvenir et de recueillement en hommage aux personnels de l'administration pénitentiaire morts en service, le 22 septembre, date anniversaire d'un double assassinat lors d'une prise d'otage à la maison centrale de Clairvaux ;
- > une journée nationale de valorisation des métiers et des missions pénitentiaires, le 5 avril, date anniversaire de la publication au Journal officiel du code pénitentiaire.

L'AMAP, qui adhère depuis son origine à ces valeurs et qui s'efforce de les défendre, a souhaité s'associer à la cérémonie organisée à Clairvaux dans le cadre de la journée nationale du souvenir. Cette manifestation nous a paru une bonne opportunité de célébrer le vingtième anniversaire de notre association et également de revenir dans ce lieu emblématique de la mémoire pénitentiaire, où notre association avait tenu sa première assemblée générale en juin 2005, et qui n'héberge désormais plus aucun détenu.

Nous vous proposons en introduction à cette visite trois articles relatifs à l'histoire de Clairvaux. Nous vous proposons également la première partie d'un témoignage sur sa longue carrière, dont nous avons souhaité conserver la spontanéité, de notre président historique, Marcel Vesse, recueilli il y a plus de 15 ans par Henri Israël. Nous avons également souhaité revenir sur les visites de lieux pénitentiaires, historiques et culturels effectuées au cours de ces vingt années. Leur variété et leur caractéristique commune d'incitation à la réflexion démontrent que si l'activité de l'AMAP a été modeste, elle s'est au moins efforcée d'être fidèle à l'objectif que lui assignent ses statuts.

Ce regroupement mémoriel et anniversaire sera également l'occasion de réunir notre assemblée générale. Depuis 2020, nous n'avons pas pu l'organiser dans des conditions satisfaisantes et nous espérons donc que nous pourrions, cette année, avoir des échanges approfondis et consolider la structuration de notre association pour lui permettre de se développer dans les vingt prochaines années.

Je souhaite enfin saluer une fois encore la qualité du partenariat établi avec l'Enap qui nous permet de publier notre bulletin et remercier son directeur qui a accepté le principe de ce numéro spécial et ses personnels qui ont travaillé à son élaboration.

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP

Entretien avec
Didier Lallement
mardi 20 juin 2023

page 2



Témoignage de
Marcel Vesse

Propos recueillis par Henri Israël un
samedi de juin 2007 à son domicile

page 3



Clairvaux, deux siècles
d'histoire pénitentiaire

Lydie Herbelot
Professeure agrégée, auteure
d'ouvrages sur l'histoire de Clairvaux

page 4



Les graffiti de Clairvaux :
mots et maux des murs

Laure Bulmé
Guide conférencière à Clairvaux

page 6



Un lieu de mémoire
méconnu à Clairvaux :
le cimetière du Clamart

Par Jack Garçon

page 8



Sites d'intérêt culturel ou/et pénitentiaire visités depuis 2005

page 11



AMAP
20^e

ANNIVERSAIRE

Programme prévisionnel du
regroupement commémoratif
des 20 ans de l'AMAP à
Clairvaux du 22 au 24 septembre 2023

page 12



Entretien avec Monsieur Didier Lallement - mardi 20 juin 2023

Vous avez dirigé l'administration pénitentiaire de septembre 2001 à janvier 2004 ; que connaissiez-vous de cette administration avant d'en être nommé directeur ?

J'en avais la vision d'un membre du corps préfectoral pour lesquels les prisons sont avant tout des sources de problèmes souvent d'ordre public.

Quelles ont été vos premières impressions en découvrant cette administration, les leçons que vous en avez tirées et les objectifs qu'elles vous ont inspirés ?

J'ai découvert une administration repliée sur elle-même n'ayant que peu de confiance en elle et n'inspirant pas la fierté d'y appartenir à ses membres. Je me suis dit qu'il fallait que du surveillant au directeur, cette fierté s'affirme et se transmette au grand jour et qu'il ne fallait pas vivre caché comme hors du monde.

Quelles étaient, par ailleurs, les éléments de votre feuille de route lorsque vous avez été nommé à ce poste ?

A vrai dire, j'avais été recruté pour écrire une loi pénitentiaire. Je me suis assez rapidement rendu compte que sa première écriture pouvait, si elle était arrêtée en l'état, plus aggraver la situation que l'améliorer.

2003 a été l'année de la création, entre autres, des ERIS, du drapeau de l'administration pénitentiaire, de l'uniforme des personnels de direction, de l'identification des véhicules ; ces créations traduisent une volonté de faire connaître l'administration pénitentiaire et de lui permettre de résoudre les problèmes qu'elle rencontre par ses propres moyens. Quels enseignements tirez-vous de cette action et comment en évaluez-vous les résultats, en particulier compte tenu de votre expérience ultérieure de préfet territorial ?

Oui en 2003, je décide de franchir un cap dans l'affirmation de l'administration pénitentiaire comme 3^e force de sécurité en la dotant des emblèmes de sa fonction, c'est-à-dire drapeau, uniformes et 3 niveaux de la médaille afin que les fonctionnaires soient fiers de ce qu'ils étaient et de les distinguer. Les ERIS ont procédé de cette volonté de créer une élite capable par sa seule présence de rétablir l'ordre par sa maîtrise tactique et son sens de l'engagement.

En quoi le remplacement de la médaille pénitentiaire par la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire à trois échelons pouvait-il s'inscrire dans cette action ?

Précisément dans le sens de distinguer et de récompenser, tout en étant fier de ce que l'on est... ! Trois niveaux permettent une progression dans la reconnaissance de l'Etat aux possibles attributaires.

Vous êtes également à l'origine de la création de l'association des médaillés de l'administration pénitentiaire ; quelle devait être pour vous la fonction de cette association ?

La création de l'association s'intégrait dans cet ensemble en étant donc un élément de cohésion et toujours de fierté. Son objectif était et est toujours j'imagine, de regrouper ceux qui forment l'excellence de cette administration car élevés par le garde des Sceaux et le directeur de l'administration pénitentiaire.

Vous avez quitté l'administration pénitentiaire en janvier 2004 ; comment envisagiez-vous l'avenir de cette administration et les évolutions auxquelles elle devait se préparer ?

J'ai vécu des mois difficiles à la tête de l'administration pénitentiaire, grèves et mutineries se succédant dans un contexte de croissance exponentielle de la population pénale. Mais nous avons tenu ! Je me souviens qu'en 2003, à chacun de mes déplacements, des journalistes me demandaient « Quand allez-vous démissionner ? ».

Je crois que quand je suis parti, l'administration pénitentiaire était plus forte qu'à mon arrivée.

Souhaitez-vous adresser un message particulier à nos adhérents et aux lecteurs de notre bulletin Le Vert et l'Amarante ?

Soyez déterminés dans votre mission, fidèles à vos valeurs républicaines et un exemple pour toutes et tous. Faites de l'administration pénitentiaire, une administration qui fait envie et dans laquelle se forment des caractères.



REFlex-20211231-DM-EXTRJU- 12 DICOM/MJ



Première participation de l'administration pénitentiaire au défilé du 14 juillet à Paris - Crédits photos : ECPAD - 2016

Témoignage de Marcel Vesse

Propos recueillis par Henri Israël un samedi de juin 2007 à son domicile.



Marcel Vesse, directeur de l'EAP à Fleury-Mérogis (91) en 1965 - Énap-CRHCP

Selon ses vœux, décédé le 27 février 2015, il a rejoint son épouse dans le caveau familial au cimetière de Fresnes.

Je n'ai volontairement pas recomposé le texte. C'est la raison pour laquelle, parfois, Marcel Vesse fait des apartés, ne respecte pas strictement la chronologie. Son témoignage devait garder sa spontanéité. Mon penchant pour l'histoire de la pénitencière m'a amené à recueillir ce témoignage qui, naturellement, devait être un jour la propriété de l'AMAP association que préside Jean-Charles Toulouse qui souhaitait en prendre connaissance.

Henri Israël

« Je suis né le 25 avril 1921 à Tourcoing. Mes parents tenaient un commerce de coiffeur-parfumeur. Malheureusement, mon père est décédé lorsque j'avais quatre ans. Ma mère m'a alors placé dans un internat en Belgique. J'ai très mal vécu ce que j'ai considéré comme une prison. Très jeune, j'ai compris le mobile d'une évasion lorsqu'on ne supporte pas la situation qui vous est imposée. J'ai été interne dans un établissement religieux de l'âge de quatre ans à la classe de seconde. Nous partions le samedi soir et devions rentrer le dimanche soir.

Ensuite, j'ai poursuivi mes études au lycée de Tourcoing qui était pour moi la découverte de la liberté si bien que j'ai doublé la première puis j'avais eu la chance d'avoir une professeure de mathématiques que j'adorais. Le lien affectif était si fort que j'ai décidé de passer une année en mathélem au lycée Faidherbe à Lille. Cette professeure m'aimait beaucoup. Elle m'invitait à boire le thé chez elle. Un jour, elle m'a annoncé son mariage avec le proviseur du lycée et j'ai été très chagriné. J'ai quitté le lycée pour m'inscrire à la faculté des sciences de Lille, c'était en 1941-1942. C'était la guerre. Nous savions qu'on allait au casse-pipe et le Service du travail obligatoire menaçait : (ndlr : STO : organisme créé par le gouvernement de Vichy pour réquisitionner des travailleurs français afin de les transférer outre-Rhin pour participer à l'effort de guerre allemand). J'ai su alors que l'administration pénitentiaire recrutait ce qui pouvait me protéger.

Lors de l'exode en 1940, nous avons été contraints de faire quarante kilomètres à pied puis nous étions revenus à Lille. J'avais entendu l'appel du 18 juin 1940 lancé par le général de Gaulle. J'avais trouvé sa voix grave, un peu rauque. Et puis, c'était un inconnu. Mon frère a été prisonnier en Normandie après les événements de Dunkerque. Bref, après avoir été instituteur pendant deux mois, je suis entré dans l'administration pénitentiaire le 6 novembre 1942

et me suis marié le 16 du même mois, juste le temps de publier les bans. J'avais un emploi ! C'était cela qui m'importait alors. Je me souviens que lors de la visite médicale avant d'intégrer la pénitencière, on m'avait prévenu : « vous quittez l'école pour entrer dans un monde noir. » Il fallait mesurer 1,65 m et ma taille était de 1,64 m...je me suis redressé un petit peu pour que ça passe. De toute façon, c'était la taille exigée pour les surveillants et pas pour les commis. Au début, j'ai été affecté comme auxiliaire avec un logement de fonction à Loos. A cette époque, il y avait une maison centrale, une maison d'arrêt cellulaire. La maison centrale a été bombardée et n'était plus en état. De plus, le siège de la circonscription était dans la maison d'arrêt de Loos. Une prison en étoile avec une aile occupée par les Allemands. Il n'y avait pas de contact entre cette aile allemande et le reste de la prison. Même le directeur était interdit de séjour dans cette partie de la prison. Son bureau était à l'extérieur de la détention. A part un infirmier français, les surveillants de cette aile étaient tous allemands. Les détenus étaient tous des politiques et des résistants...le reste c'était des droits communs. Moi, je faisais un travail de comptable. Il fallait que ma caisse tombe juste. Le greffier comptable payait le personnel. Je me souviens qu'une fois, il ne trouvait plus le mandat. J'étais avec mon copain Parsi et nous constations l'embarras du greffier pour lui mais aussi pour nous. Nous nous voyions déjà à la porte, notre carrière interrompue. Heureusement, le greffier a retrouvé le fameux mandat dans une armoire. Une autre fois, Eugène Coquelle nous dit : « cette après-midi, venez chez moi pour une dégustation de vin sans ticket. » C'était le 11 novembre et surtout il ne fallait pas le dire à la hiérarchie. Le directeur ne plaisantait pas et le sous-directeur faisait patte de velours... Je dois dire qu'à mon niveau, on ne sentait pas de pression de Vichy. Notre problème, c'était que l'heure de notre sortie du travail devait être 16 heures et que nous sortions le plus souvent vers 18 heures. J'étais logé dans un petit appartement de la ville de Loos. Seuls les titulaires étaient logés dans le domaine.

Un jour, ma mère m'informe que Monsieur Speybrock, le père d'un de mes copains de lycée, était venu la voir pour lui demander un service. Son fils avait été arrêté par les Allemands et se trouvait à la prison de Loos. Elle me demande de me renseigner espérant qu'il allait bien et de lui faire passer un message. Le garçon en question était évidemment dans l'aile tenue par les Allemands. On ne pouvait communiquer avec lui que par l'intermédiaire de l'infirmier qui s'appelait Cartier. Plus tard, un train était parti de Tourcoing avec des détenus de Loos pour la déportation. M. Speybrock voulait savoir si son fils était dans ce convoi. Je suis repassé par Cartier mais j'avoue ne plus me souvenir si son fils était dans le train. En revanche, je me rappelle que le père était prêt à organiser une opération commando pour libérer son fils. Il m'a demandé les plans de la prison que je lui ai donné mais rien n'a été fait. Je pense qu'il était parti. A la Libération, nous avons appris que le jeune avait été exécuté. J'ai beaucoup culpabilisé. Avais-je donné un renseignement incomplet ou inutilisable ? A Tourcoing, il y a aujourd'hui une rue Roger Speybrock. A la Libération, nous avons fait la fête dans les caves de la maison centrale !

(fin de la première partie)

Clairvaux, deux siècles d'histoire pénitentiaire

2023 restera, à n'en pas douter, une année marquante dans l'histoire de la maison centrale auboise, puisqu'elle entérine la fermeture d'un site profondément ancré dans la mémoire à la fois locale et nationale, qu'elle soit collective ou individuelle.

Clairvaux est en effet plus qu'un toponyme qu'on situe plus ou moins précisément sur une carte. Pour les amateurs d'histoire religieuse, ce nom évoque évidemment Bernard de Fontaine, illustre fondateur en 1115 de l'abbaye cistercienne qu'il choisit d'implanter dans ce « val clair »¹, et que sa statue tutélaire domine encore aujourd'hui du haut d'une colline avoisinante. Mais ce qui intéressera davantage les amateurs d'histoire carcérale, c'est la façon dont s'est opérée la mutation qui a permis de passer de cette

noble dame multiséculaire à la grande prison qui ferme donc ses portes cette année².

Si la Révolution française chasse les moines blancs et fait de l'abbaye un bien national le 2 novembre 1789, c'est bien la date du 27 août 1808 qu'il faut avoir en mémoire pour acter la naissance de la prison, car c'est le jour où le gouvernement français – sous l'égide de Napoléon Ier – rachète l'ensemble des bâtiments pour les destiner à un enfermement bien moins volontaire que le précédent.

Quelle gageure, dès lors, de chercher à condenser en quelques mots plus de deux siècles d'histoire pénitentiaire !

L'histoire des bâtiments

Clairvaux, c'est d'abord un site immense en perpétuel changement, en continuelle évolution, et sa mue permanente constitue un premier centre d'intérêt majeur. Effectivement, comment est-on passé d'un lieu de prières et de travail monastiques à un dépôt de mendicité d'abord, dès 1809, puis à une maison dite « centrale » ? Comment le bâtiment des convers est-il devenu la prison réservée aux correctionnels des deux sexes, puis celle des femmes, avant de se métamorphoser en gigantesques ateliers ? Comment



Clairvaux, vue d'ensemble - Énap



Clairvaux, plan de la chapelle - Énap

le grand cloître – demeure prestigieuse des moines du XVIII^e siècle – s'est-il transformé en vaste lieu de réclusion des hommes ? Comment le luxueux réfectoire des Cisterciens s'est-il reconverti en chapelle Saint-Bernard ? Et l'on pourrait multiplier les questions à l'infini tant il y a à dire sur cette incessante métamorphose qui permettra également de passer des cellules collectives aux fameuses « cages à poules » qui retiennent toujours autant l'attention des visiteurs de passage...

L'histoire des personnels

Travailler sur la maison centrale auboise, c'est aussi se pencher sur ceux qui en ont pris les rênes, au rythme des nominations des uns et des autres. Les directeurs du XIX^e siècle sont souvent remarquables – au sens propre du terme -, et à plus d'un titre. Quoi de plus étonnant, par exemple, que le parcours du premier d'entre eux ? Pierre-Antoine Rousseau, manufacturier sans aucune compétence en matière de justice ou d'incarcération, a été jugé apte à cette difficile fonction pour la simple raison qu'il s'était porté acquéreur de l'abbaye avant de la revendre à l'Etat ! Et que dire de ceux qui sont restés à leur poste durant de nombreuses années, se posant en véritables « monarques » au sein de leur établissement ? Ou de celui-là qui a vu son nom entaché par la terrible affaire dite des entrepreneurs, rendue publique en 1847 ? Sans parler de ce directeur du XX^e siècle qui a autorisé dans le désordre le plus total ce que l'on a appelé l'exode pénitentiaire au moment de la Seconde Guerre mondiale et dont on a retrouvé le corps quelques jours plus tard à Decize dans la Nièvre, sans que les causes de sa mort aient jamais été clairement élucidées...

Exode pénitentiaire et mort du directeur



Mais les personnels, ce sont aussi les « geôliers », les « gardiens », devenus plus tard « surveillants », mais le changement de nom équivalait-il toujours à changement de charge et de statut ? Au début du XIX^e siècle, il s'agit surtout de vieux militaires passablement décrépits, blessés à l'occasion de telle ou telle guerre de conquête, mal payés, astreints à des heures de présence presque aussi importantes que celle des détenus eux-mêmes. Puis les pro-

files vont peu à peu évoluer, jusqu'à arriver à de véritables « dynasties » de surveillants tellement investis dans leur travail qu'ils se passent le flambeau de père en fils...Ce sont aussi des histoires tragiques, des personnels blessés, voire assassinés dans le cadre de leurs fonctions, dont les noms résonnent encore douloureusement aujourd'hui dans les couloirs de la grande prison.

L'histoire des détenu(e)s de droit commun

Les détenus ? Ce sont des hommes, des femmes et des fillettes jusqu'en 1858, des garçons de moins de 16 ans jusque dans les années 1860... Des enfants dans un bagne, dans un enfer, aurait dit Victor Hugo, de jeunes vagabond.e.s ayant agi sans discernement et acquittés selon l'article 66 du code pénal de 1810, mais que l'on enferme pourtant - jusqu'à leur majorité parfois - au prétexte de les « éduquer » ; des fillettes contraintes à de la couture ou de l'épluchage du coton ; des garçons que l'on occupe à du terrassement ou à des travaux d'agriculture dans les deux fermes annexées à la centrale... Les prisonniers adultes du XIX^e siècle ne sont pas forcément mieux lotis dans cette gigantesque manufacture, car si l'on peut être envoyé à Clairvaux pour de petits délits punis d'au moins un an de prison, la souffrance n'est jamais loin et la mort plane, telle une menace de chaque jour. Les grandes épidémies de scorbut ou de choléra font de nombreuses victimes et les maladies pulmonaires frappent durement dans ces lieux humides et sans chauffage.



L'heure de la soupe vers 1930 - Fonds Henri Manuel - Énap-CRHCP

L'histoire d'une prison politique



Le monument-hommage aux fusillés, clairière de Clairvaux

Les prisonniers politiques ont été nombreux à Clairvaux et la variété de leur statut, de leur nature et de leurs conditions de détention ne manque pas d'interpeller. Certains ont pu bénéficier d'un enfermement relativement « privilégié » si l'on peut oser ce terme. Songeons au Duc d'Orléans qui sera logé dans un charmant petit pavillon situé dans le jardin du directeur ; Les anarchistes Blanqui et Kropotkine, les détenus pour faits de collaboration après la

Seconde Guerre mondiale – Maurras, des ministres de Vichy comme Vallat ou Benoist-Méchin, des amiraux déchus – seront placés dans « le petit cloître », ancienne infirmerie des moines devenue hôpital de la maison centrale et lieu d'accueil des plus chanceux. D'autres, arguant pourtant à cors et à cris de leur statut de politiques, auront moins de chance. Tel est le cas des communistes emprisonnés sans jugement comme « internés administratifs » à la fin de l'année 1940 et dont plusieurs seront fusillés comme otages, sur place ou ailleurs - notamment à Châteaubriant (Loire-Atlantique)-, à moins qu'ils ne soient déportés en Allemagne, comme Pierre Daix qui a connu Dachau, mais qui affirmera pourtant avoir vu ses premiers « morts de faim » à Clairvaux durant ces années noires...

Ces quelques lignes suffiront-elles à confirmer la profusion des strates qui composent l'historique de Clairvaux ? Une histoire foisonnante, parfois incroyable, souvent douloureuse, car la prison n'a jamais été une sinécure, quel que soit le côté des grilles derrière lequel on se trouve. Une histoire carcérale qui mérite d'être encore et toujours racontée, enrichie, corrigée peut-être, en même temps que ses amateurs forment des vœux pour que l'avenir de ce site suscite autant d'intérêt que son inoubliable passé.

Lydie Herbelot

Professeure agrégée, auteure d'ouvrages sur l'histoire de Clairvaux.



Charles MAURRAS à Clairvaux

¹ C'est cette mention de « val clair » qui a donné « Clairvaux ».

² Les derniers détenus sont partis en mai 2023.

³ Date à laquelle Clairvaux devient une maison centrale uniquement réservée aux détenus de sexe masculin.

Les graffiti de Clairvaux : mots et maux des murs.



EPENOY

Longtemps susceptible de déboucher sur des mesures disciplinaires, la pratique du graffiti s'est voulue discrète. En effet, le code des prisons du 13 août 1843, bien qu'il soit principalement destiné aux prisons départementales, précise dans ses articles 7 et 8 que les dégradations, « les dessins, écrits, barbouillages [...] ce qui est susceptible de laisser une trace sur les parois ou sur le mobilier » sont interdites, que « les auteurs [...] en devront réparation, sans préjudice de la punition que, dans ce dernier cas, ils auront encourue » et que dans le cas d'un pécule insuffisant pour s'acquitter du montant de l'amende, l'administration peut « se faire rembourser au moyen de la retenue des vivres autre que le pain ». Ces pratiques étaient encore en application en 1941 à la Maison Centrale de Clairvaux puisque l'on sait grâce aux registres de punitions que le 18 octobre, le détenu Fulgido Falachini a été condamné à dix francs d'amende pour avoir « gravé son nom sur la porte de sa cellule ». Aujourd'hui, les graffiti, bien que parfois tolérés voire encouragés lorsqu'ils sont dirigés dans le cadre d'ateliers artistiques, constituent une faute de deuxième degré. Cette réglementation a donc amené une grande partie des détenus « graffeurs » à cacher leurs inscriptions, alors que d'autres, plus « provocateurs », les ont littéralement exposées. Le graffiti est avant tout un acte de rébellion et de résistance, tant dans l'infraction disciplinaire qu'il constitue que dans la volonté pour son auteur de revendiquer son identité, ses goûts et même ses opinions !

Depuis une dizaine d'années, je prends plaisir à observer minutieusement les moindres recoins de l'ancienne Maison Centrale de Clairvaux et plus précisément le grand cloître monastique du XVIII^e siècle, converti en quartier pour les condamnés masculins de 1817 à 1971. Mon objectif est de collecter, par le biais de photographies ou de relevés sur rhodoïd, la mémoire des murs avant que le temps, chronologique et météorologique, et les campagnes de restauration à venir ne l'effacent. Ces graffiti, bien qu'officiellement non reconnus comme tels, font partie du patrimoine, et il me semble qu'à défaut de pouvoir les préserver, il est essentiel de les immortaliser.

A ce jour, ce sont près de 6000 graffiti qui ont été inventoriés. Pour chacun d'entre eux, il convient de retrouver des éléments qui permettraient de les dater et parfois même d'identifier leur auteur

et de découvrir son parcours de vie. C'est là une certaine façon de faire mémoire à ces hommes qui n'ont pas toujours été détenus dans de bonnes conditions. D'ailleurs, à Clairvaux, les graffiti sont majoritairement « identitaires » : les détenus ont ainsi laissé soit leur nom, soit leur prénom, soit leur lieu d'origine ... à la fois comme une aide mémorielle pour eux-mêmes mais aussi comme acte de résistance au caractère dépersonnalisant, voire déshumanisant de leur incarcération. N'oublions pas que jusqu'à une période récente, les années 70, les détenus étaient vêtus du costume pénal, tondus, rasés et réduits à de simples numéros.

L'étude de ces graffiti « identitaires » a permis de mettre en avant que cette pratique a été bien plus courante sous la période d'occupation allemande. Ainsi, la majorité de ces inscriptions relatives à l'identité de leurs auteurs comportent-elles systématiquement, pour la période 1939-1944, le nom et la période où le graffeur se trouvait incarcéré et de manière plus aléatoire, le prénom ou son initiale. Outre la volonté de leurs auteurs de se revendiquer « êtres humains », nous pouvons également, pour ce corpus-ci, envisager qu'ils aient voulu inscrire leur passage dans ce quartier, craignant alors un énième transfert, la déportation ou encore l'exécution - rappelons ici que les prisons ont constitué un vivier pour les victimes expiatoires de l'occupant - en somme de disparaître. Nous pouvons ainsi, au cours d'une visite, rencontrer les graffiti de Louis Mouthon [L. Mouthon 1941], condamné par la Feldkommandantur 669 de Dijon le 10 avril 1941 pour « fraudes de correspondances, devises et personnes » à 18 mois de prison ; de Marcel Müller [Müller Marcel 4 avril 1941], condamné à 18 mois de prison par la Feldkommandantur 560 de Besançon, le 16 mai 1941,

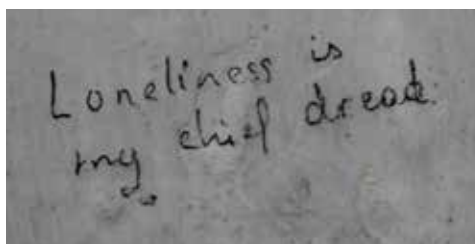


Muller Marcel 4 avril 1941

pour « passage [de] ligne [de] démarcation », écroué à la Maison Centrale de Clairvaux le 25 juin 1941 et ensuite transféré à la prison troyenne des Hauts-Clos, le 5 mai 1942 ; ou encore ceux d'Aloïse Wirbel [VLF le 20-4-1944 Alois de Strasbourg] condamné, d'une part, par le tribunal correctionnel de Quimper à trois ans de prison pour « abus de confiance, vol, tentative de vol, bris de clôture et violation de domicile », et, d'autre part, par la Feldkommandantur 722 de Saint-Lô à deux mois de prison pour « port d'arme prohibée ». Libérable le 20 avril 1944, ce dernier a été transféré le 25 janvier 1943 à Hennebont dans le Morbihan, où il a probablement intégré le camp de Kerambartz alors géré par l'organisation Todt en charge de la construction de la base sous-marine de Lorient. Lors d'un ou plusieurs passage(s) au mitard, Aloïse (ainsi orthographié dans le registre d'écrou) Wirbel, a tantôt écrit, tantôt gravé des messages assez similaires. Sur ce graffiti, sont inscrits : « VLF », acronyme, très courant, de Vive La Fuite, en référence à la date de libération qui suit, « 20-4-1944 », ainsi que son prénom, « Alois » et, la ville « de Strasbourg ». Pour cette dernière information, A. Wirbel a, certainement, souhaité marquer son attachement sentimental à cette ville dans la mesure où Strasbourg n'était ni son lieu de naissance ni son lieu de résidence. Les autres graffiti, « Wirbel de Strasbourg », « [...] de Strasbourg [...] fuite patience de la [...] chaque heure [...] Wirbel » sont soit répétitifs, soit malheureusement partiellement altérés.

Aux condamnés des tribunaux allemands et internés administratifs de l'Occupation ont succédé les condamnés de l'épuration. Les graffiti de ces derniers sont, eux aussi, majoritairement « identitaires » à la différence que beaucoup sont accompagnés de la mention « politique ». Se revendiquer, se proclamer prisonnier

politique a constitué une pratique très répandue au sein de cette catégorie de détenus alors que ceux-ci étaient assimilés à des condamnés de droit commun. Prenons l'exemple du graffiti de Jean Epenoy [EPENYOY 1592. 20 ans T.F pour politique – 15 ans de grâce – sort en 1950 le 5/11/50].



Loneliness is my chief dread

La personnalisation, discrète ou non, de l'espace « personnel » a également été prépondérante dans cette démarche de conserver sa personnalité en plus de s'ouvrir sur le monde extérieur. Aussi n'est-il pas rare d'observer des graffiti représentant des paysages, des animaux, des fleurs, des portraits et autoportraits, des écussons militaires ou de la milice, voire parfois de véritables œuvres d'art. Pour ces dernières, un graffiti ornant le mur d'une cellule individuelle (cage à poule) du troisième quartier attire particulièrement l'attention. Il s'agit d'une peinture analogue au tableau *La Vénus d'Urbino* du Titien (1538). Malheureusement, aucun élément ne permet une datation précise (absence de date et de signature). Toutefois, la ressemblance frappante, tant en ce qui concerne la composition que le choix des couleurs, entre ce tableau et l'œuvre du Titien laisse à penser que l'auteur s'est aidé d'une reproduction photographique en couleurs. C'est pourquoi je pense qu'il a été réalisé entre 1950 et 1971, d'autant plus que ce graffiti, d'environ 40 cm de hauteur sur 60 cm de largeur, n'est pas discret, ce qui laisse envisager une période où la discipline s'assouplissait. Ce graffiti est aussi le témoin de l'appropriation de l'espace par son auteur ainsi que de sa sensibilité artistique et de son talent. Néanmoins, n'oublions pas le sujet principal de cette composition : une femme, aux formes généreuses, dans une position suggestive qui peut également exprimer le désir sexuel inassouvi.

Les murs ont également permis aux condamnés de conserver la notion du temps : celle du temps qui passe, des saisons qui vont et viennent, le moment de la libération. Les journées sont monotones en détention... Privés de repères temporels, les détenus utilisent les supports à leur portée afin de conserver un lien avec la temporalité. Les graffiti relatifs au temps sont variés : des calendriers de complexités diverses (bâtonnets barrés ou non, cases cochées, gommettes dérobées marquées des jours et organisées par groupe de 30 ou 31, voire parfois des calendriers complets avec jours, mois et année), des dates précédées de l'acronyme VLF (vive la fuite) faisant référence à la tant attendue libération, ou encore deux dates marquant le début et la fin de la peine, des calculs faisant le décompte

du temps écoulé et de celui qu'il reste à faire. Par exemple, [1932-27=60] est une opération apposée à la verticale sur un mur qu'il faut lire de la façon suivante : 1932, année de la supposée libération ou de l'année au cours de laquelle le détenu a graffé, moins 1927, année de l'arrivée, égale soixante mois soit cinq ans, durée de la peine ou du temps déjà écoulé. Toujours dans ce registre du temps, les cours

de promenade du quartier des hommes regorgent de graffiti faisant référence aux hirondelles. L'arrivée de ses oiseaux annonçant la fin de l'hiver, très rigoureux à Clairvaux, et le début de jours plus doux. [arrivé[e] des hirondel[les] le 8 avril 1924] et [arrivée des hirondelles le [?] avril 1939].

Enfin, de manière plus exceptionnelle à Clairvaux, le graffiti a servi d'exutoire à son auteur, tant en ce qui concerne des revendications que des émotions, voire des manques. Pour illustrer cette dernière catégorie, on peut citer le graffiti [Loneliness is my chief dread], dont la traduction est : la solitude est ma pire angoisse. Découvert dans un dortoir commun du premier quartier, ce graffiti (malheureusement disparu aujourd'hui), témoignait à travers les écrits de son auteur anonyme de l'angoisse qu'éprouvaient certains détenus face à l'isolement ressenti dans l'espace, cellule individuelle courante ou disciplinaire, mais aussi dans le temps, d'autant que jusqu'en 1972, les détenus étaient tenus au silence.

Aujourd'hui, les murs carcéraux de Clairvaux ou d'autres établissements constituent de véritables « livres de pierre »¹ d'une valeur autobiographique, sociologique et historique qu'il est essentiel de pérenniser. Depuis plusieurs années, nombreux sont les scientifiques et amateurs à collecter et étudier ces « cicatrices murales »². Ces pratiques ont mené à des colloques, des publications, des expositions virtuelles³ ou physiques⁴ et parfois même à des inventaires historiques comme à Château de Gaillon dans l'Eure ou encore des mesures de conservation-restauration comme au camp de la transportation de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane). Se pourrait-il que l'institution culturelle généralise l'inventaire de ces précieux témoins ? Qu'en sera-t-il des graffiti de la Maison Centrale de Clairvaux alors qu'un grand programme de restaurations est en cours d'élaboration ?

Laure Bulmé

Guide conférencière à Clairvaux



Vénus le Titien

¹ À l'ombre des murs palimpsestes. Les graffiti carcéraux ou faire avec les aveux de l'histoire. A. MONJARET

² Cicatrices murales, J. CANDAU et Ph. HAMEAU,

³ <https://criminocorpus.org/fr/expositions/anciennes/art-et-justice/la-memoire-des-murs/>

⁴ Histoire(s) de graffiti – Château de Vincennes – du 8 juin au 11 novembre 2018



Un lieu de mémoire méconnu à Clairvaux : le cimetière du Clamart

Il existe à Clairvaux un lieu méconnu, entouré également d'une enceinte, tout proche de la prison dont l'histoire est indissociable de celle-ci : le cimetière du Clamart. En effet, ce cimetière d'abord pénitentiaire puis communal (rétrocession de 1904) a la particularité de réunir sur son site depuis le 19^e siècle, des habitants de Clairvaux, des détenus et des personnels pénitentiaires, morts pour certains, victimes de leur devoir. Lors de la première guerre mondiale, il a également servi de lieu d'inhumation provisoire à des militaires français et allemands.

La singularité du cimetière de Clairvaux s'inscrit aussi dans les événements de la seconde guerre mondiale qui ont touché la prison

et ses détenus, bombardements ou représailles allemands. Même si de nombreuses sépultures ont disparu ou ont été détériorées au cours du temps, il demeure un lieu de mémoire et de recueillement que l'équipe d'animation de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux s'attache, depuis plusieurs années, à faire découvrir en proposant au public une visite thématique sur site « Clairvaux : de la prison à la tombe »¹.

Merci chaleureusement à Cécile Charlot et Laure Bulmé, guides-conférencières à Clairvaux, qui nous ont autorisés à utiliser les éléments de leurs recherches sur le cimetière et ses occupants pour rédiger cette présentation.

La nécessité d'un cimetière à proximité de la prison

Transformée en maison centrale pour neuf départements le 27 août 1808, l'abbaye de Clairvaux devient, dès l'année suivante, le dépôt de mendicité du département de l'Aube pour accueillir les mendiants et vagabonds voués à constituer la main-d'œuvre pour les travaux nécessaires à l'ouverture de la future maison centrale qui dureront cinq ans. La forte mortalité de cette population amène très vite le directeur, **Pierre-Antoine Rousseau**², à la nécessité de créer un cimetière, baptisé Clamart, qui deviendra propriété de l'État en 1810. En mai 1811, on comptait déjà 40 mendiants inhumés.

À partir de 1814, date à laquelle les premiers condamnés (hommes, femmes et mineurs) franchirent les portes de la maison centrale, le cimetière sera découpé en deux espaces distincts : un carré

réservé aux personnels pénitentiaires et habitants de Clairvaux et un carré affecté aux détenus. Un troisième, dédié aux militaires et victimes de guerre, sera aménagé entre les deux dès 1871.



Vue générale du cimetière

Le carré des surveillants

Aux côtés des habitants de Clairvaux inhumés dans le cimetière depuis 1820, seuls subsistent à ce jour deux monuments à la mémoire de deux gardiens assassinés :

> Le gardien-chef **Pierre-Etienne Delacelle** assassiné le 8 novembre 1831 par Claude Gueux qui fut condamné à mort et exécuté à Troyes le 1^{er} juin 1832³. Cette affaire sera exploitée par Victor Hugo dans son ouvrage Claude Gueux paru en 1834, violent réqui-



Plaque commémorative apposée sur le mur du cimetière



Tombeau de Pierre-Etienne Delacelle

¹ Renseignements : abbaye.clairvaux@orange.fr

² Pierre-Antoine Rousseau a racheté l'abbaye de Clairvaux (confisquée comme bien national en 1789) à des industriels qui ont fait faillite en 1799 et l'a revendu à l'État en 1808. Il sera nommé premier directeur de la maison centrale la même année.

³ Voir l'article de Laurent Levallois sur le meurtre de P. Delacelle par C. Gueux : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/vert_et_amarante_8_juillet2019.pdf

sitoire contre la peine de mort. Un combat politique qu'il mène déjà depuis plusieurs années depuis la publication de son livre « Le dernier jour d'un condamné » (1829).

Le carré des détenus

Mort naturelle, accidentelle, liée aux épidémies, aux maladies chroniques et mauvais traitements, suicides, assassinats, meurtres, telles sont les causes de décès des détenus inhumés dans le cimetière, recensées par Cécile Charlot et Laure Bulmé dans les archives de la maison centrale.

Les premières dispositions concernant l'inhumation des détenus remontent à 1853. Elles stipulent, outre l'obligation de respecter les derniers devoirs dus aux morts, l'accompagnement obligatoire du détenu décédé jusqu'à sa dernière demeure par l'aumônier catholique et par un employé de l'établissement ainsi que l'organisation d'une cérémonie avec présence obligatoire du directeur ou de l'inspecteur. Une petite chapelle avec un autel sont encore visibles de nos jours dans le cimetière. Nous ne savons pas où avaient lieu les cérémonies lorsqu'elles étaient respectées.

S'il est difficile aujourd'hui d'identifier les inscriptions et l'emplacement des pierres tombales car beaucoup ont été réemployées, voire pillées, les recherches effectuées sur place et dans les archives, ont permis de déchiffrer plusieurs stèles et d'identifier les défunts suivants :

Marcel Herbulot : condamné en 1941 à 4 ans de prison pour détention d'armes, il meurt subitement le 3 avril 1944 à 22 ans suite à une embolie probable.

> Le gardien-chef **Eugène Isselin**, assassiné le 31 août 1886 avec préméditation au moyen d'un casse-tête artisanal par Louis Alphonse Austruy. Condamné à mort le 27 novembre 1886 par le tribunal de Troyes, sa peine sera commuée en travaux forcés à perpétuité aux îles du Salut en Guyane

Jean Lebeau : condamné à 2 ans de prison pour activité communiste, il meurt 8 mois après son arrivée le 18 octobre 1942 à 44 ans de cachexie (affaiblissement extrême suite à dénutrition ou certaines maladies).

Alfred Paquet : belge, condamné à 6 mois de prison le 24 juin 1941 pour usage illégitime du statut de réfugié, il meurt le 17 août 1941 d'un cancer de l'estomac.

André Borrás : condamné à 4 ans de prison pour infraction au décret sur la dissolution des organisations communistes, et mort le 4 avril 1942 d'une tuberculose à 39 ans.

Celso Severi : né en Italie, accusé de complicité d'espionnage, condamné à 3 ans de prison. Il est arrivé à Clairvaux le 5 juillet 1933 et meurt le 3 janvier 1935 à 27 ans de troubles mentaux et cachexie.

Wolfgang Frahnert : de nationalité allemande, il est condamné le 14 juin 1960 à 3 ans de prison pour outrage public à la pudeur et coups et blessures (tentative de viol). Il arrive à Clairvaux le 2 août 1960 et meurt sur le coup le 21 septembre 1961 en tombant d'un échafaudage lors de la construction du mirador sud-est.

Enfin, parmi les détenus, la sépulture d'**Auguste Benjamin Nochez** : arrivé le 12 janvier 1846, il sera aumônier de Clairvaux pendant 37 ans jusqu'à sa mort, le 23 janvier 1883. L'abbé Nochez sera promu chevalier de la légion d'honneur en 1876



Petite chapelle du cimetière



Carré des détenus



Tombeau de l'aumônier Auguste B. Nochez

Le carré militaire et des détenus victimes de guerre

Cet espace a connu beaucoup de mouvements au cours de l'histoire dus pour l'essentiel aux événements des deux guerres mondiales du 20^e siècle.

En 1914, la maison centrale accueille un hôpital militaire temporaire dans le petit cloître où se trouve l'infirmerie de la prison. Une infirmière et 58 soldats y sont décédés, la plupart morts de maladies (typhoïde, affections pulmonaires notamment). En 1941, il restait 47 sépultures et en juin 1977, 45 exhumations eurent lieu afin de transférer les dépouilles des soldats dans des nécropoles nationales. En outre, les cercueils de quinze soldats allemands, également inhumés provisoirement dans ce carré, furent déplacés dans un cimetière allemand de la Marne en décembre 1938.

Le 14 juin 1940, à 9h30, la maison centrale est la cible d'un bombardement allemand alors que les troupes allemandes foncent sur Bar-sur-Aube. Cinq détenus en sont les victimes : Émile André, Ben Glouman Ben Amor Mohamed, Félix Scheuring, Vincent Sénestaire et Louis Letendart. Le directeur reçoit alors l'ordre d'évacuer entièrement la prison (800 détenus). Le surveillant Louis Damien resté sur place en compagnie de Prossé, économe de la maison centrale d'Ensisheim replié à Clairvaux, se chargeront d'inhumer les cinq victimes dans le Petit Cloître. Le 15 février 1962, suite à un arrêté communal, leurs dépouilles rejoindront le cimetière du Clamart dans 5 sépultures distinctes.

Après 1940, la maison centrale servira aux allemands et au gouvernement de Vichy de lieu d'internement des opposants politiques,

communistes, syndicalistes ainsi que des juifs habitant dans la région, en plus de sa fonction de maison centrale. En représailles aux sabotages et attentats menés par les résistants, 21 détenus politiques ou résistants⁴ seront fusillés à Clairvaux comme otages entre septembre 1941 et mai 1942. Quatre d'entre eux reposent aujourd'hui dans ce carré : Alexis Colin (entrepreneur de maçonnerie, résistant), Bernard Roy (comptable, militant communiste), Marcel Faivre (cheminot et syndicaliste communiste) et Robert Tachnoff (cheminot communiste). Initialement enterrés dans le carré des détenus, ils furent déplacés dans le carré des victimes de guerre en 1961. Leurs sépultures portent toujours la mention « Mort pour la France » et leurs noms figurent sur le monument des fusillés inauguré en 1946 dans le hameau de Clairvaux de la commune de la Ville-sous-la Ferté.

Même altéré, le patrimoine funéraire du carré des détenus du cimetière de Clairvaux est le témoin privilégié de vies passées dans la maison centrale à différentes époques jusqu'à nos jours puisqu'un ancien détenu a souhaité s'y faire inhumer en 2022. La fermeture de la maison centrale et le départ de l'administration pénitentiaire cette année posent évidemment la question de la préservation de la mémoire collective de la maison centrale à travers les traces de ses défunts dans ce petit cimetière unique en France.

Par Jack Garçon,

d'après les informations et les documents communiqués par Laure Bulmé et Cécile Charlot, guides conférencières à Clairvaux.



Tombeau de Robert Tachnoff



Stèle commémorative des victimes des guerres 1870-1871 et 1914-1918



Carré des victimes de guerre

⁴ Le 22 août 1944, deux surveillants résistants, Jean Millerat et Germain Noël, ont été également arrêtés par des soldats allemands. Jean Millerat est mort en déportation au chantier naval de Wilhelmshaven du camp de concentration de Neuengamme et Germain Noël à Mantes-la-Jolie de cause inconnue à ce jour.

Les PRESSES de l'Énap

Direction de la recherche, de la documentation et des relations Internationales (DRDIRI)



Vient de paraître !

Jean-François Alonzo, membre de l'AMAP, ancien membre du CRHCP parti en retraite récemment a publié aux Presses de l'Énap, un ouvrage qu'il présente comme « l'œuvre d'une vie » au service de l'histoire et de la mémoire pénitentiaire.

Télécharger le bon de commande :

<https://www.enap.justice.fr/les-presses-de-lenap>



Feuilleter un extrait du livre :



Sites d'intérêt culturel ou/et pénitentiaire visités depuis 2005



juin 2005

Clairvaux

juin 2006

Fontevault et **Angers** (tapisserie de l'Apocalypse)

octobre 2007

Le **Struthof** et l'Alsace

juin 2008

Gand et **Bruges** (Belgique)

octobre 2008

Mont-de-Marsan et la préhistoire en Périgord

avril 2011

Le Mont-Saint-Michel et **Saint-Malo**



septembre 2012

L'Île-de-Ré

septembre 2013

Marseille et le Château d'If



septembre 2014

Riom, Clermont-Ferrand et le **Puy-de-Dôme**

septembre 2015

Périgord, Sarlat, la vallée de la **Dordogne** et les **Milandes**

septembre 2016

Lyon, le Mémorial Montluc et l'université catholique



avril 2017

Normandie, Pont-l'Évêque, Bayeux et le Mémorial de Caen

avril 2018

Pays-de-Loire, Mettray, le Cadre Noir de **Saumur, Brézé, Chinon, Azay-le-Rideau**

septembre 2018

Maison d'arrêt de **Paris La Santé** rénovée

avril 2019

Bourgogne, les nouvelles missions pénitentiaires, Dijon, Beaune, Clos de Vougeot

septembre 2022

Flandres-Artois, les ERIS, **Lille, Douai**, La Piscine de **Roubaix**, Centre Historique Minier, champs de bataille de l'**Artois**

avril 2023

Toulouse, le Castelet Saint-Michel, Airbus



À venir

septembre 2023

Clairvaux, Mémorial Charles de Gaulle



En projet

avril 2024

Nîmes, Fort Vauban, **Aigues Mortes** et la **Camargue**

avril 2025

Bretagne, Brest, prison de Pontaniou



20^e ANNIVERSAIRE

AMAP



Programme prévisionnel du regroupement commémoratif des 20 ans de l'AMAP à Clairvaux

du 22 au 24 septembre 2023

Vendredi 22 septembre

- 10h00** : Participation à la cérémonie d'hommage aux personnels pénitentiaires ;
- 14h00** : Conférence « Clairvaux, deux siècles d'histoire pénitentiaire »
par *Lydie Herbelot*, professeure agrégée auteure d'ouvrages sur l'histoire de Clairvaux, et
Laure Bulmé, guide-conférencière, suivie d'un échange avec le public, salle de réunion de
l'Hostellerie-des-Dames.
- 16h30** : Visite de l'abbaye par *Laure Bulmé*
- 19h30** : Dîner au Cellier de Bar-sur-Aube
- 23h00** : Nuit au bio-motel de Semoutiers

Samedi 23 septembre

- 9h00** : Visite des locaux pénitentiaires par *Cédric Esteffe*, directeur du centre pénitentiaire
- 11h00** : Assemblée générale, salle de réunion de l'Hostellerie-des-Dames ; pendant que les adhérents sont
réunis en AG, une activité est proposée aux non-adhérents
- 13h00** : Déjeuner au Pavillon des Enfants
- 14h30** : Assemblée générale deuxième partie
- 16h00** : Récital de piano par *Abdel Rahman El Bacha*, Salle des Convers, dans le cadre des Grands Concerts
de Clairvaux ; Variations Goldberg (Bach) et Sonate Appassionata (Beethoven)
- 18h30** : Visite des installations du Champagne Barfontarc ; découverte des étapes de champagnisation puis
dîner sur place
- 23h00** : Nuit au bio-motel de Semoutiers

Dimanche 24 septembre

- 10h00** : Visite du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises
- 13h00** : Déjeuner à la *Table de Claudine* à Ville-sous-la-Ferté
- 15h00** : Fin du regroupement

AMAP - CSL 20, rue Pierre Sémard - 69007 Lyon

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - www.énap.justice.fr

Lien vers les numéros précédents : <https://www.énap.justice.fr/lettres-dinformation>